

Cent soixante-quatrième session du Conseil – procédure à suivre pour la correspondance écrite
Point 12 – Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
Réponse du Secrétariat aux questions écrites du Conseil

1. Le Secrétariat tient à remercier les Membres des observations qu'ils ont formulées au sujet du point 12 de l'ordre du jour (Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales). Il en a pris bonne note.
2. Le caractère imprévisible de la pandémie de covid-19 et les problèmes de santé publique qui en découlent ont perturbé le calendrier des réunions de la FAO, y compris celles des organes directeurs, et des autres organismes ayant leur siège à Rome.
3. Le Directeur général mène actuellement des consultations inclusives avec toutes les parties prenantes pertinentes afin de déterminer les dates et les modalités des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales.
4. Le nouveau calendrier proposé, qui est présenté au Conseil à l'*annexe A* du document portant la cote CL 164/LIM/1, en particulier les dates des sessions des conférences régionales et des comités techniques du Conseil, ne peut être que provisoire puisque des consultations sont en cours. Par conséquent, le Conseil adoptera ce calendrier sous réserve des ajustements qu'il conviendra d'y apporter à l'issue des consultations.
5. Le calendrier et les modalités des réunions des comités techniques seront définis en étroite coordination avec les présidents desdits comités et leurs bureaux, de façon à satisfaire aux exigences particulières de chacun de ces organes, sans porter atteinte à l'intégrité du rôle de gouvernance de tous les comités.
6. Un processus de consultation analogue sera organisé pour les réunions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, pour lequel une série de réunions à distance, qui devraient se dérouler pendant la Semaine mondiale de l'alimentation (octobre 2020), et une session plénière (février 2021) sont inscrites au calendrier provisoire
7. L'organisation des conférences régionales et la décision finale concernant la date des sessions de ces organes directeurs feront l'objet d'un processus de consultation plus large, auquel participeront les différents pays hôtes, les groupes régionaux et l'Organisation. Étant donné que les besoins et la situation varient d'une région à l'autre, les conférences régionales pourraient se tenir sous diverses formes, en fonction des besoins et de la disponibilité des Membres, ainsi que des conditions qui prévaudront dans chaque région.
8. Les dates retenues à ce jour pour les conférences régionales sont les suivantes:
 - Trente-deuxième Conférence régionale pour l'Europe – le Gouvernement ouzbek et le Groupe régional européen sont convenus d'organiser la session du 2 au 4 novembre 2020;
 - Trente-sixième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes – le Gouvernement nicaraguayen a donné son accord concernant les nouvelles dates de la session, à savoir 19-21 octobre 2020;
 - Autres conférences régionales – les consultations avec les pays hôtes et les autres parties prenantes sont en cours.

9. En ce qui concerne les modalités, la solution qui consiste à organiser les réunions à distance ne peut être exclue et sera probablement retenue pour les sessions qui se dérouleront au second semestre de 2020. Le pays hôtes et les secrétariats doivent se préparer aux scénarios les plus pessimistes pour les mois qui viennent, s'agissant à la fois des conditions liées à la pandémie elle-même et des restrictions aux voyages, qui pourraient empêcher les délégués d'être présents physiquement. Des consultations sont en cours au sujet des différentes possibilités et des meilleures pratiques, l'objectif étant d'organiser au mieux les réunions virtuelles.
10. Pour ce qui est de la quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius, les travaux s'appuieront sur les conclusions de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif du Codex, qui aura lieu à distance du 13 au 20 juillet 2020. La session virtuelle de la Commission se tiendrait, quant à elle, les 24 et 25 septembre 2020. Le rapport de la Commission serait ensuite examiné et adopté le 12 octobre 2020, également à distance.
11. Le Bureau du Comité des produits est convenu que le comité tiendrait sa soixante-treizième session du 10 au 12 mars 2021, comme indiqué dans le document intitulé *Calendrier 2020-2021 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales* (CL 164/LIM/1).
12. Normalement, les sessions de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) ne figurent pas dans le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales. La quinzième session de la CMP, qui devait se dérouler en avril 2020, a été reportée et des consultations avec le Bureau de la CMP sur les nouvelles dates se tiendront sous peu.
13. Le calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales est établi et actualisé en concertation avec les autres organismes ayant leur siège à Rome. Tout ajustement qu'il sera proposé d'apporter au calendrier figurant à l'*annexe A* fera donc l'objet d'une consultation afin d'éviter en particulier que des réunions de la FAO, du FIDA et du PAM ne se chevauchent.
14. L'Organisation poursuivra ses consultations en cours avec toutes les parties prenantes afin que les dates et les modalités suggérées pour les prochaines réunions soient confirmées aussi rapidement que possible. Les Membres seront informés en temps voulu du calendrier et/ou des modalités des sessions des organes directeurs et des autres réunions principales, par les voies de communication habituelles.